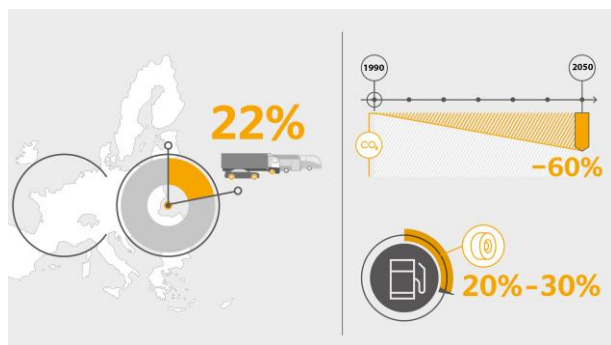


## Nouvelles étiquettes énergétiques pneus

A partir du 1<sup>er</sup> mai 2021, la réglementation européenne sur les étiquettes énergétiques (EPREL) introduit un nouveau format d'étiquette pour les pneumatiques de nos véhicules neufs et en après-vente.



### Des objectifs ambitieux

L'Union européenne travaille aujourd'hui à la réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre afin de viser la neutralité carbone à l'horizon 2050. Cela représente une diminution de 60% des émissions liées aux transports par rapport au niveau de 1990.

Réduire ces émissions dans les transports routiers est l'un des principaux moyens d'y parvenir. Les statistiques montrent qu'ils représentent 22% des émissions européennes totales. Dans ce contexte, la performance des pneumatiques a un impact non négligeable sur la consommation de carburant et sur les émissions de CO<sub>2</sub>, à hauteur de 20% à 30%.

La nouvelle norme d'étiquette européenne facilite l'accès aux informations de performance énergétique des pneus que nous vous proposons à la vente de véhicules neufs et en cas de renouvellement (ventes d'accessoires et réparation atelier).

### Une classification énergétique claire

Des pneus aux caractéristiques de performance énergétique élevées présentent de nombreux avantages :

**moins d'émissions de CO<sub>2</sub>**, participant ainsi à la réduction globale du risque de réchauffement climatique .

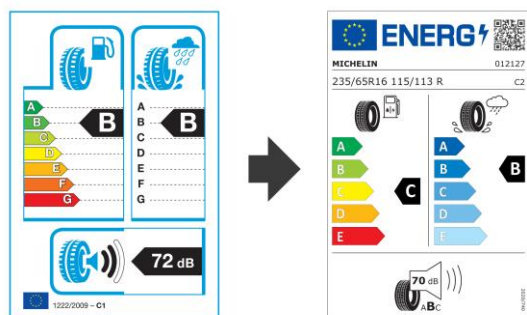
**plus de sécurité** grâce à une information plus claire sur le comportement de vos pneus sur terrain mouillé, enneigé ou verglassé.

**moins de bruit de roulement**, car l'amélioration globale de l'environnement passe aussi par une réduction de la pollution sonore.

**des économies concrètes** par l'optimisation de la consommation de carburant.



## Votre nouvelle étiquette énergétique



### Un nouveau format d'étiquette

Voici les principales nouveautés que vous trouverez sur vos étiquettes énergétiques :

**une nouvelle notation de performance** : désormais, le niveau d'émissions de CO<sub>2</sub> et l'adhérence sur terrain mouillé sont indiqués par des notes de A à E, contre A à G sur les anciennes étiquettes.

**des pictogrammes** indiquant la compatibilité du pneu avec des conditions météorologiques difficiles (neige, verglas).

**une notation (A-B-C)** vient compléter le niveau de bruit de roulement exprimé en décibels.

**la référence et la taille** du pneu sont désormais indiquées. Vous trouverez aussi un **QR code** à scanner avec votre smartphone pour consulter la fiche de caractéristiques complète sur le site de l'Union européenne.

## Ce qui change pour vous

### Une nouvelle communication

En accord avec cette nouvelle réglementation, quelques éléments seront amenés à changer sur notre site internet, nos communications et dans le réseau Renault.

A partir du 1<sup>er</sup> mai, les nouvelles étiquettes pneu seront progressivement diffusées sur tous nos canaux de communication digitale (sites internet, catalogues...), dans nos campagnes promotionnelles directement liée à la vente de pneus, ainsi que dans les espaces de vente de nos concessionnaires.

Les nouvelles étiquettes seront progressivement disponibles dans vos parcours d'achat en ligne de véhicules neufs (configurateur ou recherche sur stock). Les anciennes étiquettes seront simplement remplacées par le nouveau format dans les différents parcours de vente de pneu en accessoires ou dans nos ateliers de réparation.

